



En vous inscrivant aux Digital Print Awards de la FESPA, vous acceptez les conditions générales suivantes.

- Les Digital Print Awards de la FESPA acceptent les travaux produits sur tout dispositif de production numérique, tout support d'impression, et à l'aide de tout consommable.
- Tous les travaux inscrits doivent avoir été produits en Europe, au Moyen-Orient ou en Afrique.
- Les travaux doivent avoir été produits entre le 1er janvier 2008 et le 30 janvier 2009.
- La date de clôture pour les inscriptions est le 13 février 2009.
- Les inscriptions doivent être complétées en anglais pour permettre un jugement indépendant.
- Les travaux inscrits doivent être accompagnés d'au moins une image numérique du projet, à la taille et à la résolution spécifiées.
- Toutes les informations requises doivent être fournies pour valider l'inscription.
- Vous pouvez vous inscrire dans autant de catégories que vous le souhaitez, mais une seule inscription est exigée par catégorie.
- La même inscription peut être soumise dans des catégories multiples pertinentes. Si vous choisissez cette solution, vous devez compléter les informations d'inscription dans chaque catégorie.
- Si une inscription n'est pas conforme aux critères de la catégorie, la FESPA se réserve le droit de la placer dans une catégorie plus appropriée.
- Tous les travaux inscrits valides seront publiés sur le site web des Digital Print Awards de la FESPA.
- Vous êtes tenu d'obtenir l'approbation de votre client pour soumettre le projet à considération.
- Vous êtes tenu d'obtenir l'accord de toutes les parties prenantes à un projet, à savoir l'annonceur ou l'utilisateur final et l'agence de publicité ou le studio.
- Vous êtes tenu de vérifier que toutes les images incluses dans votre inscription ne font pas l'objet de restrictions de droit d'auteur pour une publication sur web à faible résolution.
- En vous inscrivant, vous consentez à ce que vos travaux soient utilisés dans du matériel promotionnel futur pour les Digital Print Awards de la FESPA.
- Toute publicité éventuelle des Awards devra faire figurer les noms des sociétés de prestations de services d'impression et des parties impliquées dans le développement et l'utilisation des projets proposés
- Aucun nom de fournisseur d'imprimantes, de support d'impression ou d'encre ne sera mentionné dans une publicité quelconque générée par la FESPA.
- Les travaux gagnants seront affichés sur le site du salon FESPA Digital 2009 à Amsterdam.
- Des images à haute résolution adaptées à une production de grand format seront exigées de la part des lauréats.
- La séance du jury des Awards aura lieu en mars 2009 et les gagnants des six catégories seront informés par écrit d'ici le 13 mars 2009.
- La décision du jury des Awards sera finale et aucune correspondance ne sera échangée.
- Un représentant des gagnants des six catégories devra assister au dîner VIP des gagnants à Amsterdam, en les Pays-Bas.
- Le gagnant Platinum sera annoncé au dîner de VIP.
- Les gagnants de catégorie et le gagnant Platinum devront coopérer avec la FESPA et ses agences pour la promotion des Digital Print Awards.

Si vous avez une question concernant ces conditions générales, veuillez envoyer un **e-mail** à lorraine.harrov@fespa.com